

*Direction des affaires maritimes
et des gens de mer*

Rectificatif à la circulaire n° 2003-81 du 18 décembre 2003 relative au recueil, à la transmission et à la diffusion de l'information nautique par les services et les établissements relevant du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

NOR : EQUH0310385Z

Dans le *Bulletin officiel* n° 2 du 10 février 2004, page 95 :

Au lieu de : circulaire n° 2003-81 du 18 décembre 2003 relative au recueil, à la transmission et à la diffusion de l'information nautique par les services et les établissements relevant du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Lire : circulaire n° 2003-81 du 18 novembre 2003 relative au recueil, à la transmission et à la diffusion de l'information nautique par les services et les établissements relevant du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et page 100 :

Au lieu de : 3.3 Tableau de synthèse des destinataires de l'information nautique (urgente et rapide).

Lire : 3.3 Tableau de synthèse des destinataires de l'information nautique urgente et rapide.